

# VILLE DE SURGÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 14 septembre 2022

Nombre de membres

- en exercice : 29 - présents : 19 - votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil municipal, à la Mairie de Surgères, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Monsieur Gérard FABRE, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Dominique SIMETIÈRE, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Daniel TARDET, Madame Gaëlle JOURDAIN, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Didier TOUVRON.

#### Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane AUGÉ.

#### Étaient absents représentés :

Monsieur Jean-Pierre SECQ qui a donné pouvoir à Jean-Yves ROUSSEAU.

Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Nicolas JOYET.

Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ.

Madame Marie-Claude GRENON qui a donné pouvoir à Monsieur Dominique SIMETIÈRE.

Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT.

Madame Émilie GIRAUD qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE.

Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Marie-Jo LOZAC'H.

Madame Nathalie PIATTO qui a donné pouvoir à Monsieur Didier TOUVRON.

# Était absent et excusé :

Monsieur Olivier BOURDIN.

#### Étaient également présents :

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Madame Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint administratif principal de 1ère classe du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 08 septembre 2022 - Affichage en Mairie le : 08 septembre 2022

# 1. commande publique

#### 1.1.19 marché à procédure adaptée

<u>DM n° 2022-110</u> : signature de l'avenant n° 3 au marché « renouvellement et extension du réseau de vidéoprotection » afin de prolonger le délai d'exécution du marché au 12 aout 2022.

# 1.4.1 autres types de contrats

<u>DM n° 2022-115</u>: signature de la convention d'adhésion pour l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la préparation et la passation d'un marché public de denrées alimentaires pour la cuisine centrale municipale avec la Société VALAÉ - 72000 LE MANS. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2023 pour une durée d'un an pour un montant de 252 € TTC.

# 2. Urbanisme

# 2.3.2 Droit de préemption urbain

DM n° 2022-124 : renonciation au droit de préemption urbain :

La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	N°	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie	
25/05/2022	56	DIA IRRECEVABLE				
30/05/2022	57	Maître Alcide BORDE	Madame Marie-Claude THUILLIER	6 rue du Minage, 17700 SURGERES	AB 309 pour 44 m²	
1 <sup>er</sup> /06/2022	58	Maître DAOULAS Laniq	Monsieur BARDET Fabrice et Madame OTHON Chartotte	12 rue Anatole France	AB 144 pour 518 m²	
02/06/2022	59	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur Benoit VINCENT	Rue Bernard Palissy	AE 177 pour 159 m²	
03/06/2022	60	DIA IRRECEVABLE				
10/06/2022	61	Maître Marie- Hélène RABOUIN	Monsieur Jean-Marie BERNARD	7 rue de la Chapelle	AD 194 à 204, et 152 pour 3 415 m²	
11/06/2022	62	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur Lionnel LANGLOIS	18 avenue de la Gare	AH 265 et 222 pour 970 m²	
17/06/2022	63	Maître Alcide BORDE	Monsieur et Madame MOINEAU, CHARRON Louis et Françoise	41 rue Eugène Biraud	AE 1, 3 et 639 pour 2 013 m <sup>2</sup>	
16/06/2022	64	Maître Alcide BORDE	Monsieur Denis BAUDINAUD	24 rue Gambetta	AE 321, 323, 1047 et 1048 pour 1 909 m²	
29/06/2022	65	Maître Alcide BORDE	Cts CORNU	25 rue Gabriel Guillon	AH 102 pour 606 m²	
29/06/2022	66	Maître Alcide BORDE	Monsieur Benjamin BOURIEAU	42 rue Bernard Palissy,	AE 116 et 978 pour 750 m²	
06/07/2022	67	Maître Catherine OGIER- LAGOUANELL E	Madame Maryline ROY	7 route de Rochefort	AD 140 pour 221 m <sup>2</sup>	
08/07/2022	68	SCI Cabinet des Jardins	Madame PERRIN Pascaline, Isabelle, Marie	30 rue Raimond Péraud	AN 79, 81, 92, 283, 286, 78 et 91 pour 3 837 m <sup>2</sup>	
12/07/2022	69	Maître Rebecca BOUCHEREAU D	Cts TOUZEAU	7, Rue Gillois	AC 65, 357 et 546 pour 212 m²	
12/07/2022	70	Maître Alcide BORDE	Monsieur Benjamin BOURIEAU	42, Rue Bernard Palissy	AE 978 et 116 pour 750 m²	
13/07/2022	71	Maître Alcide BORDE	Madame Pascaline PERRIN	32, Rue Raimond Péraud	AN 286, 91 et 92 pour 1 154 m²	

# DM n° 2022-129 : renonciation au droit de préemption urbain :

La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous

Date de dépôt	N°	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
25/07/2022	72	Maître Alcide BORDE	CDc Aunis-Sud	Lieu-dit Fief Barabin	ZR 20 pour 1 ha 22 a 10 ca

16/08/2022	79	DIA IRRECEVABLE			
10/08/2022	78	Maître Alcide BORDE	Monsieur Philippe FLECHAIS	10 rue Paul Bert	AB 242 et 719 pour 388 m²
10/08/2022	77	Maître Rebecca BOUCHEREAU D	Consorts Maingot	106 B rue Audry de Puyravault	AB 355 pour 288 m²
08/08/2022	76	DIA EN DOUBLE AVEC LA DIA N°72			
01/08/2022	75	Maître Alcide BORDE	Monsieur Mickaël LEON	51 rue Audry de Puyravault	AE 349 pour 85 m <sup>2</sup>
29/07/2022	74	Maître Lucile AUBRY	Monsieur Martin MERCIER	13 rue de la Pépinière	AC 81 et 83 pour 379 m²
25/07/2022	73	Maître Alcide BORDE	Consorts DUBOIS	Rue de la Perche	ZR 370 pour 30 105 m²

# 3. domaine et patrimoine

#### 3.3 Locations

#### 3.3.1 location en qualité de bailleur

DM n° 2022-105 : convention d'occupation des locaux de la Guinguette sis Avenue Saint-Pierre :

- De signer la convention d'occupation des locaux du bâtiment « Guinguette » situés avenue Saint-Pierre avec le food-truck « Mickaël MÉRÉ », représenté par Monsieur Mickaël MÉRÉ,
- De signer la convention d'occupation des locaux du bâtiment « Guinguette » situés avenue Saint-Pierre avec le food-truck « Les Flammekueches d'Hélène », représenté par Madame Hélène ARBOGAST,
- > De signer la convention d'occupation des locaux du bâtiment « Guinguette » situés avenue Saint-Pierre avec « La Table d'AS », représenté par Monsieur Alexandre LACHAUMETTE,
- De signer la convention d'occupation des locaux du bâtiment « Guinguette » situés avenue Saint-Pierre avec le food-truck « La Locale », représenté par Monsieur Loïc BOURRET,
- De signer la convention d'occupation des locaux du bâtiment « Guinguette » situés avenue Saint-Pierre avec « La Ferme de Prélide », représenté par Monsieur FUMERON.
- ➤ La mise à disposition des locaux donnera lieu à un tarif de 15 € par jour d'occupation, pour les food-truck et restaurateurs qui s'installeront sur le site de la Guinguette pendant les horaires d'ouverture de cette dernière.

## DM n° 2022-112 : conventions d'occupation des locaux de la Guinguette :

- De signer la convention d'occupation des locaux du bâtiment « Guinguette » situés avenue Saint-Pierre avec le food-truck « MAMIDÉ SARL » représenté par Madame Kathleen VILLENEUVE,
- De signer la convention d'occupation des locaux du bâtiment « Guinguette » situés avenue Saint-Pierre avec le food-truck « TMF SARL (17 PATATES) » représenté par Monsieur Maxence TINCHI.

<u>DM n° 2022-113</u>: convention de mise à disposition de la salle Gambetta aux associations sportives et établissement scolaire surgériens à titre gratuit avec les associations Surgères Accueille, Association JIN, Gymnastique volontaire de la Gères, A2Mains, Siel Bleu, Comité des Fêtes section Country, Et Vie Danse, Relai des Assistantes Maternelles Grains de soleil, Les Filles de l'Orient, SCS Handball, Yoga Flow et l'école Jean Jaurès.

<u>DM n° 2022-114</u>: convention de mise à disposition de la salle Gambetta à l'association Yoga 17 -17450 FOURAS à raison de 10,20 € par heure d'occupation.

<u>DM n° 2022-133</u> : convention de mise à disposition d'un local sis 14 rue de la Garenne à l'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères à titre gratuit.

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

#### 3.5.3 convention d'occupation

<u>DM n° 2022-103</u>: signature de l'avenant n° 7 à la convention d'occupation précaire de la maison au 34 rue Ronsard à Surgères avec Madame Shkendije SHALJANI pour une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

<u>DM n° 2022-104</u>: signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire de l'appartement n° 6 sis 6 rue des Marronniers à Surgères avec Monsieur Bruno DUFOUR pour l'hébergement temporaire d'une durée de 2 semaines du 4 au 18 juillet 2022.

<u>DM n° 2022-116</u>: signature de l'avenant n° 8 à la convention d'occupation précaire de la maison au 34 rue Ronsard à Surgères : précaire avec Madame Shkendije SHALJANI à partir du 1<sup>er</sup> aout pour une durée d'un mois.

<u>DM n° 2022-118</u>: signature de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire de l'appartement n° 6 sis 6 rue des Marronniers à Surgères avec Monsieur Bruno DUFOUR pour l'hébergement temporaire d'urgence du 18 juillet au 25 juillet 2022.

DM n° 2022-125 : signature de l'avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire de l'appartement n° 6 sis 6 rue des Marronniers à Surgères avec Monsieur Bruno DUFOUR pour l'hébergement temporaire d'urgence du 25 juillet au 1er aout 2022

<u>DM n° 2022-127</u> : signature de l'avenant n° 4 à la convention d'occupation précaire de l'appartement n° 6 sis 6 rue des marronniers à Surgères avec Monsieur Bruno DUFOUR à compter du 1er aout jusqu'au 8 aout 2022.

<u>DM n° 2022-128</u>: convention pour l'établissement d'un refuge pour les serpents avec l'association Nature Environnement 17, sise 2 avenue Saint-Pierre à Surgères, portant établissement de refuges pour les serpents sur des parcelles communales, à titre gracieux, et définissant notamment les engagements de la Ville relatifs à la gestion de ces reptiles et de leurs habitats dans les espaces concernés.

<u>DM n° 2022-132</u> : signature de l'avenant n° 9 à la convention d'occupation précaire de la maison au 34 rue Ronsard à Surgères avec Madame Shkendije SHALJANI pour une durée d'un mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

#### 7. Finances locales

#### 7.1 Décisions budgétaires

## 7.1.5 Création, modification, suppression de régies

DM n° 2022-108 : modification de la régie de recettes – salles municipales en « bâtiments communaux ».

#### 7.5 subventions

#### 7.5.1 sollicitées par les collectivités

<u>DM n° 2022-106</u>: Fonds de Répartition du Produit des Amendes de police (FRPAP) pour l'exercice 2022 – Réalisation de places de stationnement pour les petits commerces de l'opération Poyaud sur la Commune de Surgères – demande de subvention auprès de la direction des infrastructures du Département – priorité 2.

de demander une subvention de 12 000,00 € correspondant à 10,63 % du montant de la part des travaux pour la réalisation de parkings éligibles au Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police dont le plan de financement est le suivant :

	Sollicitée ou Acquise	Taux	Montant de la subvention
ETAT- Fonds Friche (60% du montant HT du déficit de l'opération soit 60% de 100 832,75 € (112 832,75 €-12 000 €))	Acquise	53,62 %	60 499,65 €
DÉPARTEMENT - Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police (20% du montant HT des travaux plafonné à 60 000 € HT)	Sollicitée	10,63 %	12 000,00 €
Région			
Europe			
Autres (à préciser)			
Total des aides		64,25 %	72 499,65 €
Autofinancement : fonds propres, emprunt		35,75 %	40 333,10 €
TOTAL			112 832,75 €

#### 8. domaines de compétences par thèmes

#### 8.1 Enseignement

#### **8.1.5 Autres**

<u>DM n° 2022-111</u> : signature de la convention de mise à disposition des locaux de l'école Jean Jaurès au centre de loisirs de Surgères « Les Jolis Mômes » du 11 juillet au 26 aout à titre gratuit.

<u>DM n° 2022-117</u> : signature de la convention de mise à disposition des locaux de l'école Jules Ferry pour le DASEN de Charente-Maritime dans le cadre des « vacances apprenantes » du 25 au 30 aout 2022 à titre gratuit.

<u>DM n° 2022-119</u> : signature de la convention de mise à disposition des locaux de l'école Charles Perrault dans le cadre du Brass Festival du 13 au 27 juillet 2022 à titre gratuit.

<u>DM n° 2022-120</u> : signature de la convention de mise à disposition des locaux des écoles Pierre de Ronsard et Jules Ferry dans le cadre de « l'Académie des Cuivres de Surgères » du 15 au 25 juillet 2022 à titre gratuit.

#### 8.9 Culture

<u>DM n° 2022-107</u> : signature d'un contrat avec l'association les « Métrotextuels » pour 3 rencontres de poésie le 2 décembre 2022 pour un montant de 514,31 €.

DM n° 2022-109 : signature d'une convention relative à l'utilisation des locaux de l'ENILIA ENSMIC de Surgères par l'Association « Académie des Cuivres et de Percussions » du vendredi 15 juillet au dimanche 24 juillet 2022. Une contribution financière de 8,20 € par personne et par jour, ainsi que 2 € pour chaque alèse jetable, versée à l'établissement par l'Association.

<u>DM n° 2022-121</u>: signature d'une convention de mise à disposition de la vitrine de l'Office de Tourisme du 25 juillet au 8 août 2022 à titre gratuit.

<u>DM n° 2022-122</u> : signature d'un contrat avec M Adrien RANSON pour un concert le 24 septembre 2022 à la Médiathèque Municipale pour un montant de 148,14 € (plus les charges et les frais de déplacement).

<u>DM n° 2022-123</u> : signature d'un contrat avec Mme Erell TERRAL pour un concert le 24 septembre 2022 à la Médiathèque pour un montant de 121, 19 € (plus les charges et frais de déplacement).

<u>DM n° 2022-130</u>: signature d'une convention relative au concert « Les Chanteurs Montagnards d'Alfred Roland » qui aura lieu en l'église Notre-Dame de Surgères le samedi 1er octobre 2022 à 20h30. La Commune versera à l'association Chorus 17 une somme correspondant à la différence entre le coût artistique et les recettes (sur présentation d'une facture), celle-ci ne pouvant excéder 1000 €.

<u>DM n° 2022-131</u>: signature d'un contrat d'engagement d'artiste à durée déterminée avec Emmanuelle MARQUIS, pour la représentation d'un spectacle dans l'enclos de l'Aumônerie Saint-Gilles de Surgères le dimanche 18 septembre à 15h00 pour un montant de 250 € (versé à l'artiste). Les charges sociales seront également versées par la Ville de Surgères au GUSO.

#### 9. autres domaines de compétences

#### 9.1.1 autres domaines de compétences des communes

<u>DM n° 2022-077</u>: signature d'une convention de formation d'entraînement au maniement des bâtons de police générateurs aérosols incapacitants ou lacrymogènes techniques professionnelles d'intervention avec l'association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale – 74410 ENTREVERNES pour un montant de 60 € HT par agent.

<u>DM n° 2022-126</u>: signature d'une convention de prêt d'un véhicule, à titre gratuit, appartenant à la CdC Aunis Sud pour la visite du jury des Villes et Villages Fleuris le mardi 30 août prochain.

2022.01.16 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2022 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2022.01.17 Signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire pour la Commune de Surgères : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Aunis Sud signé le 30 novembre 2021 et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Elle précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026.

2022.03.24 Assainissement – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

2022.03.25 Convention de financement avec le Département de Charente-Maritime pour les études et les travaux relatifs à l'aménagement d'un cheminement cyclable – Route départementale 939 bis : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Dans le cadre de ce projet, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie qui sont estimés, à ce jour, à 165 429,68 € HT (8 429,68 € HT pour les études et 157 000 € HT pour les travaux) et fera l'avance des paiements.

La Commune de Surgères s'engage à participer à hauteur de 60 % de la dépense, ce qui représente, au vu des éléments cités précédemment, une participation estimée à 99 257,81 € HT.

Cette participation, assimilée à une subvention d'équipement, sera imputée sur le compte 204132 et sera amortie sur 5 ans, considérant qu'elle est inférieure à 100 000 €.

2022.03.26 Cession à l'euro symbolique de la parcelle AB n° 830 au profit de la Communauté de Communes Aunis Sud : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Commune de Surgères cède la parcelle AB 830 qui accueille la nouvelle salle Multisports, située rue Ronsard.

2022.04.02 Avenant n°4 au marché d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire et ventilation : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'avenant n° 4 au marché d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, eau chaude et ventilation ajoute la prise en charge de la climatisation du local serveur de la Mairie et modifie l'intitulé du site situé 16 rue de la Binetterie.

2022.06.02 - Demande de subvention complémentaire - Association Sport Automobile Océan pour l'organisation du Rallye d'Automne. : délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre).

L'Association « Sport Automobile Océan » organise le Rallye d'Automne qui se déroulera à Surgères, les 21 et 22 Octobre 2022. Le Conseil Municipal octroie une subvention complémentaire de 500 €.

2022.07.05 - Restauration scolaire – Tarifs adultes et enseignants pour l'année 2022 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Ministère de la transformation et de la fonction publique prévoit une augmentation exceptionnelle des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune. Cette augmentation impacte la subvention versée à la Commune pour les repas préparés par la Cuisine Centrale et servis aux enseignants, AVS, AESH, stagiaires de la cuisine centrale et des écoles de la ville.

- > 4,90 € pour les enseignants dont l'indice de traitement est supérieur à 534,
- > 3,52 € pour les enseignants dont l'indice de traitement est inférieur à 534
- > 3,52 € pour les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) et les stagiaires de la cuisine centrale et des écoles de la ville.

2022,09.02 - Espace Naturel Sensible "Bords de Gères" – Autorisation de signer l'avenant n°1 au contrat d'objectifs avec le Département de la Charente-Maritime : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le 25 janvier 2021, la Ville de Surgères a signé un contrat d'objectifs avec le Département afin de définir le cadre d'intervention de chacune des parties pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), et en particulier pour les actions menées sur l'ENS de Surgères dénommé « Bords de Gères ».

Dans son article 7, le contrat d'objectifs prévoyait une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022, or il s'agissait du 30 juin 2023. Afin de modifier cette erreur matérielle, il convient d'établir un Avenant n°1 pour que le contrat d'objectifs puisse produire ses effets du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023.

2022.09.03 - Convention de partenariat avec la Coopérative Carbone La Rochelle relative à la recherche de financeurs intéressés pour contribuer à des projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la valorisation du programme communal « 1 000 arbres et 1 km de haies par an » : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La réponse aux enjeux climatiques passe par la réduction globale des émissions carbone liées à l'activité humaine et par la réalisation d'économies d'énergie.

Dans ce cadre, une première démarche locale a été initiée par les acteurs du territoire rochelais en posant l'ambition de la neutralité carbone à l'échelle d'une agglomération, via le programme La Rochelle Territoire Zéro Carbone soutenu par le Plan d'Investissement d'Avenir. Il est alors apparu nécessaire de se doter d'un outil de contribution locale de carbone permettant d'accompagner, d'évaluer, et de valoriser les économies d'énergies et de gaz à effet de serre réalisées par l'ensemble des acteurs d'un territoire : La Coopérative Carbone La Rochelle. La Coopérative Carbone La Rochelle a notamment pour mission de trouver des financeurs intéressés pour contribuer à des projets permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Dans ce contexte, la Commune, pour mener son programme « 1 000 arbres et 1 km de haies par an », vecteur de « puits » de carbone et d'une biodiversité à développer, peut valoriser cette démarche et faire appel au principe de la contribution carbone pour financer ses plantations via La Coopérative Carbone La Rochelle.

Surgères, le 21 septembre 2022 Pour le Maire et par délégation,

Le 1er Adjoint,

Nicolas JOYET.

